

La lutte contre l'ambrosie *Ambrosia artemisiifolia* L. en Rhône-Alpes – exemple de la réserve naturelle nationale des Ramières de la Drôme

Jean-Michel FATON et Sonia MONTCHALIN

(Communauté de communes du Val de Drôme)

Résumé

L'ambrosie est une astéragée annuelle, originaire d'Amérique du Nord, qui est devenue cosmopolite. Elle est responsable de graves problèmes de santé publique (pollinoses). En région Rhône-Alpes, son invasion a été détectée dans les cultures labourées annuellement il y a une cinquantaine d'années. Les habitats touchés sont en premier lieu les cultures de tournesol et les inter-cultures. Les lits vifs des cours d'eau sont également concernés depuis 25 ans dans la Drôme. Dans les milieux naturels, les différentes expérimentations de lutte testées par la Communauté de Communes du Val de Drôme depuis 5 ans ont permis de préciser les objectifs et l'expérimenter des méthodes de lutte. Il s'agit essentiellement de limiter la production de pollen d'ambrosie dans les milieux naturels. Le pâturage estival par les ovins, testé en 2005 et 2006 dans la réserve des Ramières, semble efficace pour limiter la floraison de la plante. Le projet pour 2007 est d'élargir l'expérience à plus grande échelle : une cinquantaine d'hectares sur le site des Ramières ce qui correspond à 10% des habitats infestés dans le lit de la rivière Drôme de sa source jusqu'au Rhône. Pour travailler sur de grandes surfaces, il a été décidé de faire garder les moutons par un berger selon un cahier des charges précis. Cette nouvelle expérimentation doit préciser l'efficacité du pâturage pour lutter contre l'ambrosie à grande échelle, étudier son impact sur le milieu, évaluer les problèmes zootechniques et le coût à l'hectare de cette méthode. Pour atteindre ces objectifs, la communauté de commune travaille en partenariat avec la chambre d'agriculture, une association locale (ADPUR) et le soutien de la DIREN Rhône-Alpes.

Introduction

L'ambrosie est considérée comme un véritable fléau pour la santé publique. A la fin de l'été, son pic d'émission de pollen provoque des allergies qui affectent de 10 à 20% de la population selon les zones géographiques. Une gestion du problème de l'ambrosie est une compétence des services de santé et des organismes professionnels agricoles. La lutte s'organise au niveau de chaque département.



Figure 1 : Pied d'ambrosie sur les bancs de galet de la Drôme

Matériel et méthode

Classification : Astéracées, Dicotylédones

Nom commun : ambrosie à feuilles d'armoise

Synonyme(s) du nom commun : absinthe du pays, ambrosie élevée, (herbe à poux au Québec)

Un seul pied d'ambrosie peut produire 2 milliards de grains de pollen. L'allergie peut survenir à partir de 5 grains par m³ d'air. Le nombre de personnes souffrant d'allergies augmentent d'année en année et les symptômes persistent plus longtemps. Yeux larmoyants, nez qui pique, congestion des muqueuses, éternuements, toux, voir même de graves crises d'asthmes pour certains, tels sont les symptômes de ce que l'on peut appeler le « rhume des foins ». La pollinose à l'ambrosie, apparue dans les années 1960 dans la région lyonnaise, se traduit par une augmentation des ventes de médicaments antiallergiques et des arrêts de travail dont le coût est estimé à plusieurs millions d'Euros pour la sécurité sociale.

L'ambrosie à feuilles d'armoise est une espèce strictement annuelle, qui germe en d'avril à juin et produit ses semences à partir du 10 septembre. Elle aime des terres légères, bien drainées. Elle supporte mal et disparaît lorsqu'elle est en concurrence avec des plantes vivaces. Introduite à l'origine dans la région Auvergne à la fin du XIXe siècle¹, l'ambrosie a progressivement envahi les départements voisins et occupe aujourd'hui un vaste territoire, touchant la Bourgogne, le Centre et une grande partie de Rhône-Alpes. Depuis 15 ans, elle est en train de coloniser l'Île de France, la Vallée de la Loire et le Sud-Ouest.

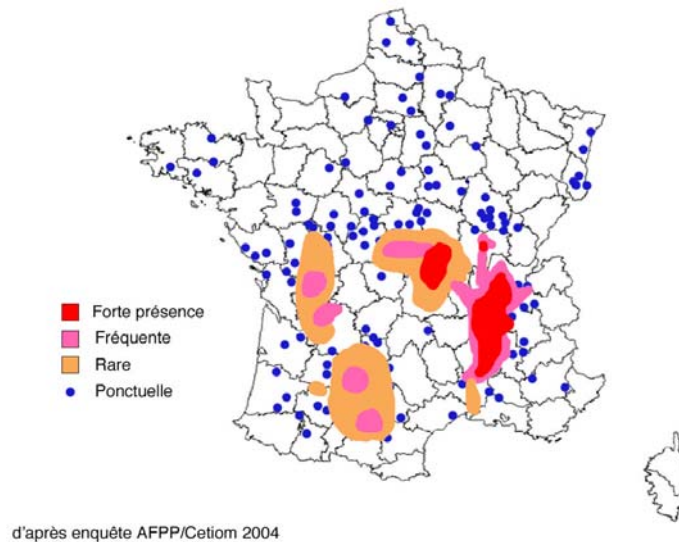


Figure 2 : Répartition de l'ambrosie en France, abondance dans les grandes cultures.

L'ambrosie se reproduit exclusivement par ses graines (akènes) qui peuvent se conserver 10 ans dans le sol. La propagation, qui se fait naturellement par l'écoulement des eaux, est surtout liée aux activités humaines : récolte par les moissonneuses batteuses (entreprises de travaux agricoles) et déplacements de terre végétale et de graviers pour la construction et les routes, de marne pour le chaulage des terres cultivées, de compost, ou encore les réseaux d'irrigation. Les travaux récents réalisés au Centre INRA de Dijon (Unité de Malherbologie & Agronomie) portent sur le cycle de développement de l'ambrosie, de la germination à la floraison. D'autres expérimentations réalisées sur le terrain, essentiellement en Région Rhône-Alpes, en collaboration avec le Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains (CETIOM) et ARVALIS-Institut du Végétal, permettent d'étudier les conditions écologiques qui favorisent le développement de l'ambrosie dans les zones cultivées. L'objectif en agriculture est de dégager les stratégies herbicides les plus efficaces pour gérer l'ambrosie dans les cultures de tournesol et en situation d'inter-culture. Dans la Drôme, les zones cultivées infestées représentent des dizaines de milliers d'hectares.

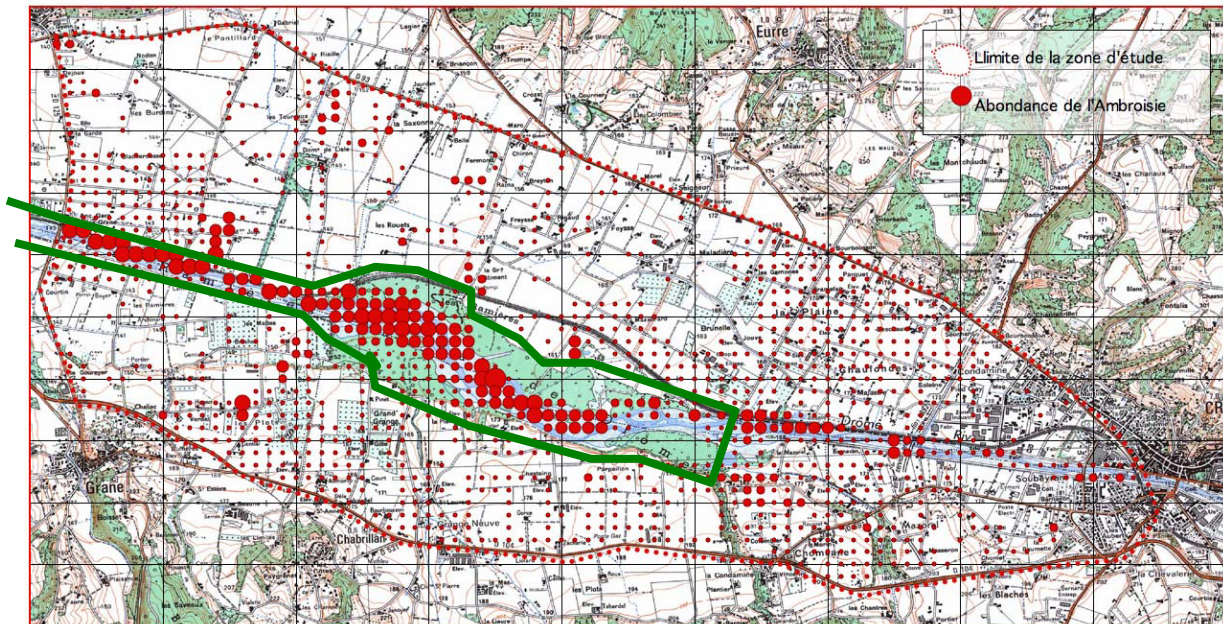
¹ La plante semble avoir été introduite dans l'Allier en 1863 par des lots de semences de trèfles violets en provenance d'Amérique du Nord.

Son développement dans les milieux naturels est rare et jusqu'à récemment l'importance de cet aspect n'était pas considéré comme problématique par les pouvoirs publics. Le développement de l'espèce dans la Drôme, département où plusieurs cours d'eau ont un lit très large couvert de bancs de galet (Drôme, Roubion, Aygues et Ouvèze), a mis en évidence l'invasion progressive dans le lit des cours d'eau sauvages. (Surface estimée à 1000 hectares dans le département).



Figure 3 : bancs de galets envahis par l'ambrosie en 2006 dans la Ramières de la Drôme.

Les premiers inventaires floristiques du site des Ramières réalisés à la fin des années 1970 n'ont pas détecté la présence de cette espèce dans les milieux naturels et notamment le lit de la rivière Drôme. L'étude cartographique réalisée autour de la réserve naturelle des Ramières en 2002 montre que l'ambrosie est actuellement la plante dominante dans le lit de la Drôme en période estivale. Elle se développe chaque année à partir d'un stock de graines contenu dans les sédiments de la rivière. Son recouvrement peut atteindre 100 % sur les bancs de galets « annuels », c'est-à-dire remaniés par la dernière crue de l'hiver, alors que sa présence est moindre sur les bancs de galets non remaniés. L'ambrosie est sensible à la concurrence des plantes biennuelles ou vivaces. Elle ne se développe pas dans la ripisylve ou dans les prairies alluviales. Elle est également présente dans les zones cultivées, avec une abondance moins grande que dans le lit de la Drôme.



©2002-Communauté de Communes du Val de Drôme et association "A pas de loup".



Limites de la partie amont de la réserve naturelle des Ramières

Figure 4 : Cartographie de l'ambrosie dans la partie amont de la réserve naturelle des Ramières et son environnement agricole

Organisation de la lutte contre l'ambrosie

L'Association Française de l'Etude des Ambrosies (AFEDA) a installé le premier capteur de pollens au Sud de Lyon en 1982. Depuis, une quinzaine de capteurs ont été installés en France, notamment 2 dans le département de la Drôme à Valence et Montélimar. Le capteur situé au Sud de Valence (Etoile-sur-Rhône) a enregistré les décomptes polliniques les plus forts de France en 2006, avec 682 grains par m³ dans la semaine 35 (28 août 2006 - 3 sept. 2006)².

Les services de la DDASS publient des dépliants d'information pour le public et ont fait prendre des arrêtés préfectoraux rendant la destruction de l'ambrosie obligatoire pour les propriétaires dans les départements de l'Allier, l'Ardèche, le Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône et le Vaucluse. Dans, la Drôme, la Chambre d'Agriculture a défini un plan d'action réunissant tous les partenaires concernés. Actuellement, les actions de ce plan d'action se heurtent à des problèmes de financement.

Au plan local, la communauté de Communes du Val de Drôme, qui regroupe 36 communes, est gestionnaire de la réserve naturelle nationale des Ramières. Elle a engagé des actions d'information du public et de test de lutte sur son territoire, en partenariat avec l'association ADPUR et la chambre d'agriculture de la Drôme.

Résultats : l'exemple de la réserve naturelle des Ramières

Dans la réserve naturelle, les groupements concernés par l'invasion de l'ambrosie sont des habitats pionniers du lit vif de la rivière Drôme. Au plus près de l'eau, les bancs de galets sont colonisés par des plantes annuelles comme l'ambrosie. Les bancs les plus élevés et protégés des crues de l'année voient se développer une végétation biannuelle parfois ligneuse. Sur ces bancs de galets, l'ambrosie est moins développée. Ces habitats pionniers couvrent environ 150 hectares, soit le tiers de la zone des Ramières.

Nous rappelons que l'objectif de la lutte est seulement de limiter la production de pollen, notamment à proximité des zones habitées. L'« éradication » de la plante n'est pas réaliste. La méthode utilisée ne doit pas porter atteinte à la richesse écologique du milieu infecté (principe de lutte « bio ») Une méthode originale de pâturage sur un troupeau d'ovin a été testée dans la réserve.



Figure 5 : Pâturage des moutons dans le lit de la Drôme en 2006.

² Nombre maximum de grains de pollens d'ambrosie/m³, semaines 35 ou 36 en 2006 : Lyon St Exupéry = 276, Lyon Bron = 180, Angoulême = 21, Dijon = 11, Montélimar = 445, Nevers = 52,

Mr. Bernard Mandaroux, éleveur « bio » à Vaunaveys La Rochette a été associé au test du pâturage en 2005 et 2006. Ce partenariat a permis d'affiner le cahier des charges zootechnique (charge à l'hectare, modalité de gardiennage, santé des animaux ... etc.)

1. Les résultats 2005

- i. 8 journées de pâturage sur 1,5 ha sur Alex, 3 séances entre le 15 juillet et le 15 août
- ii. 400 fois moins de pollens dans les zones pâturées

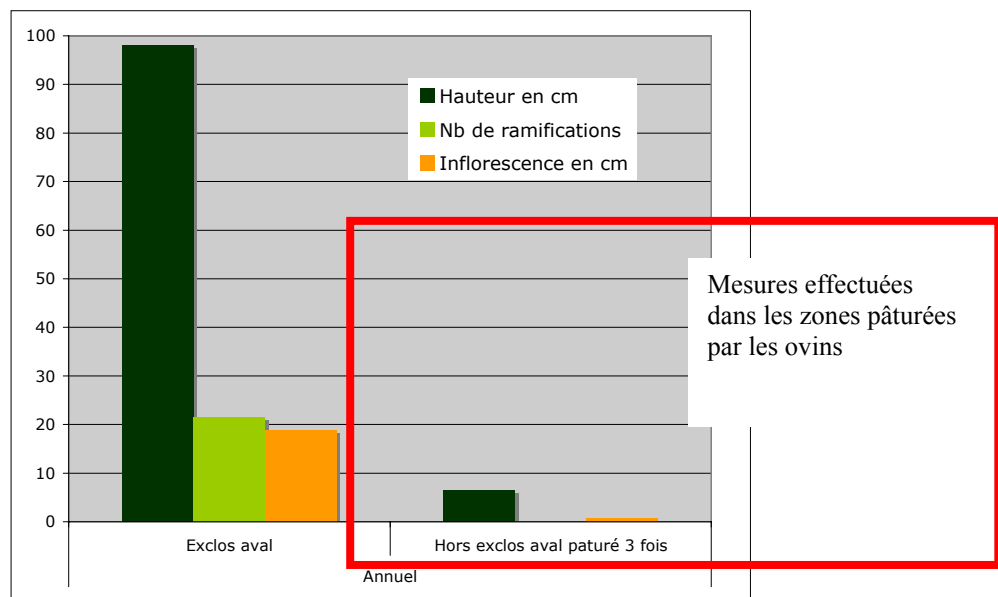


Figure 6 : Résultats du pâturage ovin sur le développement de l'ambroisie dans la réserve naturelle des Ramières après 3 séances de pâturage estival.

2. Résultats 2006

- i. Zone étendue à 6 ha au niveau du viaduc du TGV à Crest
- ii. 20 journées de pâturage entre le 19 juillet et le 18 août
- iii. Des résultats comparables à 2005 pour limiter la floraison de l'ambroisie



Exclos témoin non pâturé par les moutons : l'ambroisie dépasse 100 cm de hauteur et son recouvrement est de 100 %.

Figure 7 : Banc de galets après pâturage ovin



Figure 8 : Pied d'ambroisie avant et après le passage des moutons

Projet 2007 : test à grande échelle

Le test du pâturage est inscrit dans les actions du « plan départemental de lutte contre l'ambroisie » (Chambre d'Agriculture). La Direction Régionale de l'Environnement souhaite soutenir le projet 2007 et des associations locales sont associées à ce projet : ADPUR, Stop Ambroisie ...

Le projet pour 2007 est d'élargir l'expérience à plus grande échelle : une cinquantaine d'hectares sur le site des Ramières ce qui correspond à 10% des habitats infestés dans le lit de la rivière Drôme (de sa source jusqu'au Rhône). Pour travailler sur de grandes surfaces, il a été décidé de faire garder les moutons par un berger.

Le cahier des charges que nous avons élaboré est le suivant :

- Pâturage entre le 15 juillet et le 20 août, notamment pour limiter le dérangement des oiseaux nicheurs
- Troupeau important : environ 600 brebis appartenant à deux élevages « compatibles »
- Accompagnement d'un berger et parage des animaux en dehors du lit de la rivière pour la nuit pour limiter les déjections
- Suivi zootechnique de la chambre d'agriculture
- Suivi sanitaire du laboratoire départemental pour évaluer le problème de pollution de l'eau.

Contact :

Jean-Michel FATON

Conservateur Réserve Naturelle Nationale des Ramières

Communauté de communes du Val de Drôme

route de la Gare

26400 ALLEX (FRANCE)

tél. (33) 04 75 62 65 60

fax (33) 04 75 62 65 11

www.valdedrome.com/

E-mail : ramieres@espaces-naturels.fr

Et Association ADPUR, Monsieur Gérard CROZIER, quart Toureaux 26400 ALLEX